



Maîtrise ès sciences Informatique

Information pratique



Table des matières

1. Admission.....	2
2. Description du programme.....	2
3. Choix d'un sujet de recherche et d'un directeur de recherche.....	2
4. Inscription aux cours.....	2
5. Propédeutique/admission conditionnelle.....	2
6. Publications.....	3
7. Rédaction de la thèse et soutenance.....	3
8. Frais de scolarité.....	3
9. Aide financière et bourses.....	3
10. Comité des études supérieures en Informatique.....	4
11. Autres sources d'information.....	4
12. Autres questions.....	4

1. Admission

Pour de l'information sur les admissions, visitez le site de l'université :

- Admission aux cycles supérieures : <https://www.umoncton.ca/admission/cycles-superieurs>
- Dates importantes pour soumettre votre dossier d'admission : <https://www.umoncton.ca/admission/dates-importantes>
- Site principale d'information sur les admissions : <https://www.umoncton.ca/admissions>

2. Description du programme

La maîtrise en informatique est une maîtrise recherche (33 crédits pour la thèse sur un total de 45 crédits). Voir la description sur ce lien : <https://www.umoncton.ca/umcm-sciences-informatique/node/4>

La durée de la maîtrise est nominale 24 mois de travail. Lors de la session de printemps-été, il n'y a pas de cours, mais vous êtes tenu de travailler sur votre projet de thèse (la recherche).

3. Choix d'un sujet de recherche et d'un directeur de recherche

Il faut idéalement choisir un directeur de recherche à la fin de la 1^{ère} session d'inscription. Il est recommandé de consulter les sujets de recherche des professeurs sur le lien suivant : <https://www.umoncton.ca/umcm-sciences-informatique/node/2>

À la suite de cette consultation, vous pouvez contacter les professeurs et discuter avec eux afin de choisir le superviseur et le sujet de la recherche (la thèse).

4. Inscription aux cours

À chaque session, il faut s'inscrire au cours **INFO6000** (les crédits de recherche). Voir **section 8** pour plus de détails.

Il faut aussi s'inscrire aux cours suivants :

1. **INFO6502** – Méthodologie de recherche : habituellement à la session d'automne de chaque année
2. **INFO6501** – Études dirigées : Ce cours à contenu variable, se fait sous la supervision du directeur de recherche de l'étudiant (il faut donc avoir un sujet de recherche et un directeur de recherche choisis). En général, il est programmé à la session d'hiver de chaque année, mais peut être exceptionnellement offert à l'Automne à la demande du directeur de recherche de l'étudiant.
3. **2 autres cours** doivent être choisis. Il faut faire ce choix avec votre directeur de recherche ou avec le Comité des Études Supérieures lors de la première session d'inscription au programme, si vous n'avez pas de superviseur.

5. Propédeutique/admission conditionnelle

Si vous êtes admis à la propédeutique ou admission conditionnelle, vous devez d'abord compléter les cours exigés avant de pouvoir vous inscrire aux cours de maîtrise.

6. Publications

Comme mentionné précédemment, la maîtrise en informatique est une maîtrise recherche. L'objectif est de contribuer à la recherche et de publier des articles scientifiques. Les étudiants de la maîtrise en informatique publient 2 articles scientifiques qui servent dans la rédaction de leur thèse (Thèse par publications). Le choix du type de publication et de la conférence ou journal scientifique se fait avec votre directeur de recherche.

7. Rédaction de la thèse et soutenance

Le département informatique privilégie la thèse par publications. Les publications font alors partie intégrante de la thèse soumise. Voir les règlements en ce sens à l'adresse : <https://www.umoncton.ca/repertoire/reglements> Sous : Règlements universitaires/ Deuxième cycle et troisième cycle / 31. Thèse (2^e cycle) / 31.1 Thèse (2e cycle).

Sur ce même lien (<https://www.umoncton.ca/repertoire/reglements>) vous trouverez divers règlements universitaires relatifs aux études supérieures.

Une fois les exigences des cours et de la recherche (publications) complétés, le choix du jury et la préparation de la soutenance sont effectués par le directeur de la recherche. Sur réception de l'avis favorable des membres du jury, la soutenance de la thèse devant jury est alors organisée.

8. Frais de scolarité

Les détails sur les frais de scolarité pour les cycles supérieures sont disponibles sur le site de l'université : <https://www.umoncton.ca/node/270>

Au sujet d'**INFO6000**, vous devez vous y inscrire dès votre première session d'automne ou d'hiver. Lors des quatre premières sessions d'automne et d'hiver, vous vous inscrirez au groupe 30M. Vous serez facturé le quart des 33 crédits de la thèse à chacune de ces sessions. Pour les sessions suivantes (automne, hiver, printemps-été), vous vous inscrirez au groupe 35M. Vous y serez facturé les frais d'instance de thèse. Pour les montants, voir le lien ci-dessus. Donc :

1. 4 sessions d'inscription à **INFO6000-30M** à 8.25 crédits de thèse (33 crédits/4). Ce sont habituellement les sessions automne et hiver de la 1^{ère} et 2^{ème} année (il faudra payer les 33 crédits de thèse).
2. Par la suite (après s'être inscrit 4 fois au groupe 30M), il faut s'inscrire à **INFO6000-35M** chaque session supplémentaire. Facturé à un montant nominal. Il faut s'inscrire automne, hiver, et printemps/été.

9. Aide financière et bourses

Pour les bourses de recherche visitez le site de l'Université à l'adresse : <https://www.umoncton.ca/boursesderecherche/bourses>

D'autres bourses et aides financières peuvent être disponible à travers les budgets des projets de recherche des professeurs. Il faut en discuter avec votre directeur de recherche.

10. Comité des études supérieures en Informatique

Le Comité des études supérieures (CES) se compose d'au moins trois professeurs ou professeurs membres de l'Assemblée de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Le CES est un comité associé à un programme d'études ou un ensemble de programmes de cycles supérieurs. Sa fonction principale est de suivre le cursus d'étude de la personne étudiante aux cycles supérieurs à l'Université, depuis son admission au programme jusqu'à l'obtention de son diplôme. Il peut être formé dans les départements, les écoles ou les facultés selon les modalités définies par les facultés concernées. Il assure le lien avec la Faculté des études supérieures et de la recherche. (Tiré de La définition générale du CES se trouve dans les règlements des études supérieures, règlement 20.5, à l'adresse : <https://www.umoncton.ca/repertoire/reglements>)

11. Autres sources d'information

Vous trouverez plusieurs sources d'information utiles sur le site de l'université :

- Coûts des études et bourses : <https://www.umoncton.ca/couts>
- Logement : <https://www.umoncton.ca/logement>
- Département d'informatique : <https://www.umoncton.ca/umcm-sciences-informatique/>

12. Autres questions

Pour toute question relative aux études supérieures, contacter dinfo@umoncton.ca et votre requête sera transférée au Comité des Études Supérieure du département informatique.